

# Les orientations 2005 du contrat de ville de Marseille

## LES ORIENTATIONS DE L'ÉTAT

Pour 2005, les priorités de l'État sont en harmonie avec celles du Plan de Cohésion Sociale : emploi et insertion, logement, égalité des chances (lutte contre les discriminations, accès aux droits et aux soins favorisés) et prévention de la délinquance des jeunes.

### EN DIRECTION DE LA SANTÉ

Le Plan de Cohésion Sociale et le Plan Régional en Santé Publique permettent à la DDASS de décliner ses priorités 2005 :

- accès à la prévention et aux soins des populations fragilisées
- mise en place des Ateliers Santé Ville

- lutte et prévention du sida et des toxicomanies
- soutien aux actions d'aide à la parentalité
- mise en place de points d'appui

### EN DIRECTION DE L'EMPLOI

Le Plan de Cohésion Sociale induit les priorités 2005 :

- L'aide à l'emploi des publics en difficulté et bénéficiaires des minima sociaux avec plusieurs types de dispositifs :
- CIE et contrats d'Accompagnement à l'emploi
- Contrats d'avenir
- Contrats d'insertion liés au Revenu Minimum d'Activité, RMA.
- L'insertion professionnelle des jeunes avec les CIVIS et les contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

La mise en place de Maisons de l'Emploi devrait faciliter la mobilisation des acteurs de l'emploi de l'insertion et de la formation.

La DDTEFP aidera au développement des emplois de service, travaillera au développement des zones franches urbaines et participera à la lutte contre les discriminations à l'emploi. Pour l'application de ces mesures, les décrets d'application devraient être diffusés prochainement.

### EN DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Les priorités de l'Inspection Académique sont fixées par le Plan de Cohésion Sociale et l'avant-projet de la Loi sur l'Avenir de l'École. Les actions menées devraient permettre de :

- Faciliter l'accès aux études supérieures pour les publics défavorisés

- Recentrer le travail en Zone d'Éducation Prioritaire sur les apprentissages
- L'accent sera mis sur l'évaluation des élèves, l'accompagnement à la scolarité, l'aide à l'apprentissage. Le fil conducteur est la mise en cohérence entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

## LES ORIENTATIONS 2005 DE LA RÉGION

Pour 2005, la Région a 3 grandes priorités :

- l'Emploi : en lien avec les dispositifs régionaux de formation et d'insertion, ou en complément de ces dispositifs ;
- l'Habitat : gestion urbaine de proximité, rénovation urbaine, accompagnement social lié aux opérations de réhabilitation ou d'aménagement ;
- accès aux droits et aux services publics : soutien aux points d'appui et aux plateformes de service public.

La Région interviendra également dans les domaines suivants :

- la lutte contre les exclusions : santé : actions de prévention santé, ateliers santé-ville, actions favorisant l'accès aux soins ;
  - l'Éducation :
- Priorité aux actions portant sur les lycées et lycées professionnels
- Actions visant à lutter contre les ruptures scolaires, notamment en facilitant le passage « primaire collège », ou « collège lycée ».
- la Culture et le Sport :
- Actions favorisant l'accès des jeunes aux pratiques artistiques et sportives
- La Prévention de la délinquance.

Service de l'Habitat Politique de la Ville : 04 91 57 50 57

Les orientations du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discrimination (FASILD) ont été publiées dans le numéro de janvier de Parlez Quartiers.

## LES ORIENTATIONS 2005 DU DÉPARTEMENT

Les priorités départementales sont :

- habitat et construction de logements sociaux
- éducation
- aide aux familles en difficulté (parentalité, actions femmes, action familiale)
- lutte contre les discriminations
- actions en faveur des jeunes privilégiant les projets pédagogiques, notamment pour les préadolescents
- renforcement de l'articulation avec le droit commun et les grandes prérogatives de chacun des partenaires.

Service Logement et Politique de la Ville du C G : 04 91 21 39 04

## LES ORIENTATIONS 2005 DE LA VILLE DE MARSEILLE

La Ville de Marseille maintient les 9 priorités définies par les signataires du Contrat de Ville : Emploi, Développement Économique et Formation - Prévention de la Délinquance et Sécurité - Éducation - Habitat, Urbanisme - Santé, Accès aux Soins et Prévention des Dépendances - Culture et Nouvelles Technologies - Services Publics de Proximité et Accès aux Droits - Citoyenneté, Vie Associative et Participation des Habitants - Solidarité et Lutte Contre les Exclusions. Pour 2005, les priorités sont amendées sur proposition de chaque chef de projet, dans un objectif de stratégie de développement de territoire. L'enveloppe financière contractualisée est maintenue.

Direction de la Politique de la Ville : 04 91 55 43 73

## Autour de l'emploi

### 5<sup>ème</sup> RENCONTRES INTER-UNIVERSITAIRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRES,

Marseille, 11 et 12 mai 2005.

Ces rencontres qui réunissent universitaires français et étrangers, étudiants et acteurs économiques et politiques du secteur de l'ESS aborderont 3 thèmes : ESS et développement local, ESS et politiques publiques, ESS et recomposition des territoires.

Colloque.2005.ess-paca@caramail.com

### LA CITÉ DES MÉTIERS DE MARSEILLE ET DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR a été inaugurée le 21/3.

Ce centre de documentation de 1000 m<sup>2</sup> sur les métiers est créé pour aider à s'orienter, se former, créer son activité, trouver un emploi.

Huit conseillers mis à la disposition par les partenaires (ANPE, Pole 13, Mission Locale, CIO de l'Éducation Nationale, PLIE...) aident le public. 28 postes informatiques favorisent les recherches.

Les cités des métiers, dont 5 en France, font partie d'un réseau international.

Ouverture lundi de 14h à 18h.

Du mardi au samedi de 10h à 18h.

Cité des métiers - 4-10 rue des consuls (2<sup>ème</sup>)

Tel : 04 96 11 62 70

contact@citedesmetiers.fr

www.citedesmetiers.fr

**STARTER** : Une formation pour finaliser son projet de création d'entreprise solidaire et sociale avant son lancement. Formations de 48h pour les 18-35 ans. Session sur mai, juin et juillet. Réunions d'informations, retrait du dossier : 12/4, 19/4 et 26/4 à 9h30.

INTER MADE - 32, rue de Crimée (3<sup>ème</sup>)

Tel : 04 91 50 66 16

contact@inter-made.org